

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
10 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

**AMENDEMENT**

N° CD74

présenté par  
Mme Gaillard, rapporteure

-----

**ARTICLE 18**

À l'alinéa 43, substituer aux mots :

« ci après qui relèvent de dispositions spécifiques concernant les conditions à leur accès et le »,

les mots :

« aux 1 ° à 5 ° ci après qui relèvent de régimes spécifiques relatifs à l'accès et au ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel.